

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 702 ET 703**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 11 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements numéros 702 et 703, à savoir :

- *Règlement numéro 702 sur la tarification des services (2021) ;*
- *Règlement numéro 703 relatif aux impositions pour l'année 2021.*

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements exceptionnellement en faisant la demande au Service du greffe de la Ville de Louiseville au (819) 228-9437 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) ou par courriel adj-greffe@louiseville.ca.

Que ces règlements entreront en vigueur ce 7^e jour du mois d'avril 2021, jour de leur publication.

Donné à Louiseville,
Ce 7^e jour du mois d'avril 2021

Maude-Andrée Pelletier
Greffière